

BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

ARTCURIAL

1917

1^{ER} DÉCEMBRE 2010 – PARIS

TABLEAUX ORIENTALISTES

ARTCURIAL

ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

TABLEAUX ORIENTALISTES

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2010 À 16H30
PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT





**TABLEAUX
ORIENTALISTES**

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2010 À 16H30
PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT



ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F.TAJAN

Hôtel Marcel Dassault
7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

TABLEAUX ORIENTALISTES
VENTE N°1917

Téléphone pendant l'exposition
+33 (0)1 42 99 20 67

Commissaire-priseur
François Tajan

Spécialistes
Olivier Berman,
+33 (0)1 42 99 20 67,
oberman@artcurial.com

Historienne de l'art
Marie-Caroline Sainsaulieu

Recherche et authentification
Jessica Cavaleiro,
+33 (0)1 42 99 20 08
jcavaleiro@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Samedi 27 novembre
11–19h
Dimanche 28 novembre
11–19h
Lundi 29 novembre
11–19h
Mardi 30 novembre
11–19h

VENTE LE MERCREDI
1^{ER} DÉCEMBRE
À 16H30

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Marion Carteirac
+33 (0)1 42 99 20 44
mcarteirac@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Nicole Frerejean
+ 33 1 42 99 20 45
nfrerejean@artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone
Anne-Sophie Masson
+33 (0)1 42 99 20 51
bids@artcurial.com

A
ABASCAL Felipe Barantes — **9**
AIZELIN Sophie — **36**

B
BERGMAN Franz — **51**
BIRCK Alphonse — **45**
BONET Jacques Louis — **35**
BRINDEAU DE JARNY Louis Edouard Paul — **30**

C, D
CORRODI Hermann David Salomon — **44**
CRUZ HERRERA José — **8, 31**
DABADIE Henri — **32**
DANDELOT Elisabeth — **10, 33bis**
DESHAYES Eugène François A. — **48**
DUBOIS Paul Elie — **41, 46**

E, F, H
EDY LEGRAND Edouard Léon Louis — **11, 12**
ENDRES Louis John — **1**
FROMENTIN Eugène — **43**
HUGUET Victor Pierre — **37, 40**

I, L
IACOVLEFF Alexandre — **50**
LAMPLOUGH Augustus Osborne — **42**
LÉVY-DHURMER Lucien — **17, 18**
LUCAS-ROBIQUET Marie Elisa — **47**

M
MAJORELLE Jacques — **19**
MANTEL Jean Gaston — **20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29**
MEHMED Fenerci — **34**
MONTAGNÉ Agricol Louis — **2**
MORCILLO RAYA Gabriel — **39**

O, P
OLIVIÉ Léon — **16**
PASCAL Paul — **14, 15, 38**
PONTOY Henri Jean — **3, 4, 5, 6, 7**

S, V, W
SIMON Lucien — **52, 53**
SUREDA André — **33**
VERSSCHAFFELT Edouard — **13**
WASHINGTON Georges — **49**

1
Louis John ENDRES
(1896-1989)
JEUNE MAROCAINE
Pastel et crayon sur papier
signé « L. Endres »
et situé « Maroc » en bas à droite
25 x 19 cm (9,75 x 7,41 in.)

Provenance :
Acquis au Maroc dans les années 1950
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour.

1 000 – 1 500 €

2
Agricol Louis MONTAGNÉ
(Avignon, 1879 – Paris, 1960)
OULED-NAIL
Aquarelle, gouache et crayon sur papier
signé « L. Montagné » en bas à droite
60 x 46 cm (23,40 x 17,94 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

1 000 – 1 500 €



1



2

3
Henri Jean PONTOY
(Reims, 1888 – 1968)
FANTASIA
Huile sur toile
signée « Pontoy » en bas à gauche
50 x 80,50 cm (19,50 x 31,40 in.)

Provenance :
Acquis au Maroc dans les années 1960
et resté dans la famille par descendance
jusqu’à ce jour.

20 000 – 30 000 €

Après sa formation à l'École nationale des Beaux Arts de Paris, Henri Jean Pontoy fréquente l'École de Barbizon, spécialisée dans le paysage objectif, illustré par des peintres de renom comme Jean-Baptiste Camille Corot et Jean-François Millet. La peinture en plein air, telle qu'elle est conçue par les paysagistes de l'École de Barbizon, conditionnera ensuite l'approche de Pontoy. Il est très vite attiré par l'Orient. En 1924, la Société coloniale des Artistes français lui accorde une bourse pour visiter la Tunisie. Le peintre séjourne à Tunis et à Alger puis décide de visiter le Maroc. Il est « emballé », par Fès, comme il le confie dans un entretien paru dans « La Vigie Marocaine ». Il s'y installe en 1927 et devient professeur des Arts et lettres au lycée Moulay Idriss. Dans les années 1930, il fait un long séjour dans la vallée d'Ouarzazate. Il s'attache alors au Maroc et participe à la vie artistique du pays. Il expose à la Galerie Derche de Casablanca ou encore au Salon des Artistes Français de la Société Coloniale. En 1947, il participe au Salon de l'Afrique Française à Paris. Henri Jean Pontoy se place en témoin de la vie marocaine et use de touches nettes et de couleurs éclatantes pour représenter le quotidien de ses habitants.



4

Henri Jean PONTOY
(Reims, 1888 – 1968)
KASBAH DANS LE HAUT-ATLAS
Huile sur carton
signé « Pontoy » en bas à droite
21 x 26,50 cm (8,19 x 10,34 in.)

1 800 – 2 200 €

Provenance :
Acquis dans les années 1960 au Maroc
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour

5

Henri Jean PONTOY
(Reims, 1888 – 1968)
LAVANDIÈRES AU BORD DE L'OUED
Huile sur panneau
signé « Pontoy » en bas à droite
Inscription en bas à droite :
« à Mme ...
Souvenir cordial »
22 x 26,50 cm (8,58 x 10,34 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

2 500 – 3 500 €



4

6

Henri Jean PONTOY
(Reims, 1888 – 1968)
VUE DE FEZ
Huile sur toile
signée « Pontoy » en bas à droite
58 x 71 cm (22,62 x 27,69 in.)

Provenance :
Acquis dans les années 1960 au Maroc
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour

8 000 – 12 000 €

7

Henri Jean PONTOY
(Reims, 1888 – 1968)
LE PORT DE RABAT-SALÉ
Huile sur toile
signée « Pontoy » en bas à droite
45 x 54 cm (17,55 x 21,06 in.)

Provenance :
Acquis dans les années 1960 au Maroc
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour

5 000 – 7 000 €



5



6



7

8

José CRUZ HERRERA

(La Linéa, 1890 – Casablanca, 1972)

DEUX JEUNES MAROCAINES

Huile sur toile
signée « Cruz Herrera » en bas à gauche
76 x 65 cm (29,64 x 25,35 in.)

Provenance :

Acquis au Maroc dans les années 1950
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour.

50 000 – 70 000 €

José Cruz Herrera est né à La Línea de la Concepción (Cadix) en 1890. Il étudia la peinture à l'École des Beaux-Arts de Madrid. Plusieurs fois primés au cours de sa carrière, il obtint une médaille à l'Exposition internationale de Panama. Installé un temps en région parisienne, il exposa souvent au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts de Paris. Il exposa aussi à Londres, Venise, Barcelone... Il séjourna une première fois au Maroc au début des années 1920, puis y retourna pour un long séjour en 1923 et finit par établir sa résidence à Casablanca où il mourut en 1972. Il devint l'un des artistes les plus en vue du Maroc dont il aimait particulièrement représenter les foules, les fêtes et les femmes.

Dans ce portrait expansif et généreux, José Cruz Herrera met en scène deux femmes au regard rieur et au sourire ravissant. Il représente avec charme et raffinement les visages, la richesse des ornements et les étoffes colorées des habits traditionnels du Maroc.



9
Felipe Barantes ABASCAL
(1871 – 1948)
LES REMPARTS DE MEKNES, 1924
Huile sur panneau
signé « Abascal », situé « Meknès »
et daté « 924 » en bas à droite
22,50 x 36 cm (8,78 x 14,04 in.)
Provenance :
Collection particulière, France

4 000 – 6 000 €

10
Elisabeth DANDELLOT
(Née à Ermont, XX^e siècle)
VUE D'UNE KASBAH AU MAROC
Gouache et aquarelle sur papier
signé « Dandelot » en bas à droite
74 x 56 cm (28,86 x 21,84 in.)
Provenance :
Acquis au Maroc dans les années 1950
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour.

5 000 – 7 000 €



9

11
Edouard Léon Louis EDY LEGRAND
(Bordeaux, 1892 – Bonnieux, 1970)
LE DÉPART DE LA FANTASIA, CIRCA 1950
Gouache sur papier marouflé sur carton
signé « Edy Legrand » en bas à gauche
63 x 100 cm (24,57 x 39 in.)
Provenance :
Acquis au Maroc dans les années 1950
et conservé dans la famille par descendance
jusqu'à ce jour.

Nous remercions Madame Myriam Edy Legrand,
Madame Cécile Ritzenthaler et Monsieur
Jean-Pierre Chalon qui ont oralement confirmé
l'authenticité de cette œuvre.

30 000 – 40 000 €



10



11

Edouard Léon Louis EDY LEGRAND

(Bordeaux, 1892 – Bonnieux, 1970)

L'AOUACHE, 1943

Huile sur toile

signée « Edy Legrand » et datée « 43 »

en bas à gauche

130 x 100 cm (50,70 x 39 in.)

Provenance :

Offert par le Glaoui de Marrakech en 1953

au docteur Emile Peyre, Médecin chef

de Marrakech et resté dans la famille

par descendance jusqu'à ce jour.

Nous remercions Madame Myriam Edy Legrand,

Madame Cécile Ritzenthaler et Monsieur

Jean-Pierre Chalon qui ont oralement confirmé

l'authenticité de cette œuvre.

80 000 – 120 000 €



Edy Legrand de son vrai nom Edouard Warschavsky, né à Bordeaux en 1892, fréquente l’Académie d’art de Munich avant de recevoir l’enseignement de Gabriel Ferrier à l’École des Beaux-Arts de Paris. Épris de liberté, il s’oriente vers des recherches personnelles, notamment en dessin et débute sa carrière, comme beaucoup de jeunes artistes, par des croquis publicitaires, des illustrations de livres et des affiches. À ses qualités de graphiste, il joint un talent d’écriture qui lui permet de publier en 1919 aux Éditions de la Nouvelle Revue française, un conte, *Macao et Cosmage*, dont il est aussi l’illustrateur. Éloigné de tous les courants de peinture alors en vogue à cette époque (cubisme, surréalisme, dadaïsme), il s’épanouit dans une écriture picturale classique centrée sur la recherche de la précision chromatique. Ses voyages en Algérie d’abord, puis au Maroc, lui ouvrent des horizons nouveaux.

À partir de 1933, aux côtés de Jacques Majorelle avec lequel il travaille à Marrakech, Edy Legrand se fait le chantre de la civilisation marocaine, illustrant dans ses œuvres l’exotisme aux couleurs chatoyantes de l’Orient. Les deux artistes deviennent alors les deux grands peintres du Maroc.

C’est d’abord aux Etats-Unis qu’Edy Legrand rencontre le succès. Il expose en 1936 une *Grande Odalisque* aux côtés de Fernand Léger et de Picasso au Carnegie Hall de New York, mais c’est surtout la galeriste Marie Sterner installée à New York qui montre ses œuvres lors d’expositions particulières ou de groupe à partir de 1935 jusque dans les années soixante. Très en vue dans la société New-Yorkaise, elle invite à ses vernissages les plus célèbres personnalités américaines. Marilyn Monroe, par exemple, vient voir les tableaux d’Edy Legrand devant lesquels elle se laisse photographier¹.

En 1943, lorsqu’Edy Legrand peint le tableau qui nous intéresse aujourd’hui, l’artiste est au Maroc. Il tient un journal qui nous permet de savoir qu’il assiste à des fêtes populaires marocaines dédiées à la musique, et plus précisément aux tambours, appelées « Aouache » ou « Ahouache ». Le 10 juillet 1943, alors que le Caïd lui fait porter un message annonçant le débarquement des Alliés en Sicile, Edy Legrand écrit : « Trouvé un instant d’oubli, tandis que je dessinais, avec des angles de vue très nouveaux, dans la cour. Juste avant l’aouache : dans le bas un groupe de femmes, éclairé par le feu d’aouache, dont la chaleur tend la peau des tambours ; juste au-dessus, et vers la droite, les mulets mangeant dans l’ombre ; le jeu puissant des contrastes entre les jambes et les croupes ; là reliant les plans du dessus, une guirlande de nègres ou d’hommes sombres, immobiles et attendant ; au-dessus encore, le grand mur blanc de la cour ; puis le château lui-même, dans des orangés sombres avec la silhouette des tours très détachée, en noir épais, sur le ciel de nuit naissant : or verdâtre. »²

Cette description correspond en de nombreux points avec le tableau mis en vente, intitulé *l’Aouache* et daté de 1943 par l’artiste lui-même. Au premier plan, la tenue aux reflets jaune pur d’une femme marocaine laisse penser que le feu d’aouache pourrait être juste devant elle. À ses côtés, ses compagnes assises et, derrière elles, une rangée sage de croupes blanches et baies répondent à la description d’Edy Legrand. Une différence cependant avec l’architecture des tours qui n’est pas souligné de « noir épais », mais de couleurs vives. Derrière le long mur blanc, s’élèvent dans un ciel bleu turquoise marbré de blanc rosé les tours de la Kasbah aux couleurs de terre rouge.

La construction chromatique fait la beauté et la singularité de cette œuvre. S’il est vrai que l’artiste a peint le spectacle qu’il avait devant les yeux, on peut affirmer qu’il a su également rendre l’ambiance d’une aouache avec lyrisme et fidélité. Edy Legrand capte les mouvements lumineux des tissus éclairés par le feu, fait jouer son pinceau pour dire les visages attentifs des femmes, et réussit à communiquer au spectateur la puissante impression qu’il vécu en cette soirée d’aouache. Edy Legrand aime le Maroc, ses coutumes, ses habitants et ses magnifiques paysages ponctués de forteresses. Ses œuvres et celles de Jacques Majorelle sont aujourd’hui les plus admirées, les plus recherchées et les plus prisées concernant la peinture des paysages d’Afrique du Nord.

Ouvrage consulté :
Cécile Ritzenthaler, avec la collaboration de Jean Chalon, *Edy Legrand, Visions du Maroc*, Paris, ACR Edition, 2005.

- Notes :**
1. Cécile Ritzenthaler, *Les Orientalistes, Edy Legrand*, Paris, ACR Édition, 2005, p.315.
2. Op. cit., pp. 157-158



13
Edouard VERSCHAFFELT
(Gand, 1874 – Bou Saâda, 1955)
LA PRIÈRE
Huile sur toile
signée « Verschaffelt » en bas à gauche
79,50 x 100,50 cm (31,01 x 39,20 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

10 000 – 15 000 €

14
Paul PASCAL
(Toulouse, 1832 – Québec, 1903)
L'AUORE
Gouache sur papier
signé « P. Pascal » en bas à gauche
33 x 45 cm (12,87 x 17,55 in.)

3 000 – 5 000 €

15
Paul PASCAL
(Toulouse, 1832 – Québec, 1903)
L'OASIS
Gouache sur papier
signé « P. Pascal » en bas à gauche
33 x 45 cm (12,87 x 17,55 in.)

3 000 – 5 000 €

16
Léon OLIVIÉ
(Narbonne, 1833 – Etretat, 1901)
JEUNE ORIENTALE
Huile sur toile
signée « Léon Olivié » en bas à droite
63 x 49 cm (24,57 x 19,11 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

6 000 – 8 000 €

17
Lucien LÉVY-DHURMER
(Alger, 1865 – Le Vésinet, 1953)
JEUNE FEMME
Pastel sur papier
signé « L. Lévy-Dhurmer », situé « Marrakech »
et daté « septembre 1929 » en bas à gauche
64,50 x 49 cm (25,16 x 19,11 in.)

8 000 – 12 000 €



14



15



13



16



17

18
Lucien LÉVY-DHURMER
(Alger, 1865 – Le Vésinet, 1953)
PROMENADE DU SOIR, MAROC, CIRCA 1930
Pastel sur papier
signé « Lévy Dhurmer » en bas à droite
81,50 x 62,50 cm (31,79 x 24,38 in.)
Provenance :
Collection particulière, France
Bibliographie :
- Lynne THORNTON, *La femme dans la peinture orientaliste*, ACR Édition, 1993.
Rep. en couleurs en pleine page en quatrième de couverture et en p. 63 (autre version).
- Roger BENJAMIN, *Orientalism, Delacroix to Klee*, Art Gallery of New South Wales, 1997. Rep. en couverture et cat. 97 p. 159 (autre version).

25 000 – 35 000 €

Lucien Lévy-Dhurmer était un pastelliste brillant et un membre de premier plan du mouvement symboliste. Formé à l'École des Beaux-Arts de Paris, il travailla de 1887 à 1895 pour Clément Massier, artiste renommé pour ses faïences lustrées aux vernis chatoyant. Cet effet singulier a sans doute inspiré Lévy-Dhurmer pour le rendu de ses pastels. En 1896, il fit sa première exposition à la galerie Georges Petit à Paris où il présenta ses œuvres symbolistes. Il connut alors un véritable succès critique. Il fut un infatigable voyageur en France, en Italie, en Espagne et en Hollande. En 1901, il fit son premier séjour au Maroc. L'Afrique du Nord lui inspira des portraits d'hommes arabes ou de femmes berbères au regard profond et limpide.

Dans ce remarquable tableau, Lucien Lévy-Dhurmer représente deux jeunes femmes profitant des derniers rayons du soleil pour faire une promenade dans les rues d'une ville marocaine. Le peintre use de peu d'élément pour décrire la scène. Les jeunes femmes sont entièrement couvertes d'un voile blanc. Le tissu occupe les deux tiers de la toile. Le paysage est presque vide, la rue étant suggérée par la simple présence de maisons en arrière plan. Le soleil couchant projette une lumière mauve qui envahit tout le tableau. Les corps disparaissent sous les voiles. Elles semblent inatteignables, protégées par leur voile, large surface impénétrable. Et pourtant, il suffit que l'on aperçoive les yeux de ces jeunes femmes et les quatre doigts qui sortent du voile de l'une d'elle pour que l'on en perçoive toute la sensualité. La couleur chaude de leur peau contraste avec l'emploi d'une palette froide. Leur regard fixe intensément celui du spectateur. L'une d'elle a les yeux bleus, l'autre noisettes. Ces yeux cernés de khôl confèrent un charme obsédant à ces figures enveloppées.

Ce tableau duquel émane un sens du mystère et une atmosphère onirique est une œuvre majeure de l'artiste.



19

Jacques MAJORELLE
(Nancy, 1886- Paris, 1962)
SOUK DABACHI A MARRAKECH, 1920
Huile sur panneau
monogrammé, situé « Marrakech »
et daté « 20 » en bas à droite
étiquette au dos
36,50 x 48 cm (14,24 x 18,72 in.)
Provenance :
Ancienne collection Eugène Corbin ;
Collection Dominique Vachon
Expositions :
Ce tableau a sans douté été présenté
à l'exposition Jacques Majorelle à la galerie
Georges Petit à Paris en 1922, sous le n°21,
puis en 1924 à Nancy au Cercle artistique
de l'Est.
Bibliographie :
Felix Marilhac, *La vie et l'œuvre de Jacques
Majorelle* (1886-1962), ACR Édition, 1988,
rep. p. 49.

50 000 – 70 000 €

Ce lot est présenté en collaboration avec
Monsieur Felix Marilhac.

Dès son arrivée à Marrakech en 1917 Jacques Majorelle s’installe dans un Riad séduit tout à la fois par les couleurs, les odeurs et l’activité joyeuse qui règne dans la ville arabe. En observateur averti il se plait à prendre possession de ce nouvel univers bien différent de celui qu’il a connu durant son séjour en Egypte. N’étant autorisé à se déplacer en dehors de la ville que dans un rayon de quinze kilomètres en raison de prospections minières menées dans les premiers contreforts de l’Atlas par les autorités militaires, il peint sur place des souks, des scènes de rue, des ruelles couvertes à clairevoie, des Bakal, des caravansérails, des mosquées de quartier et quelques portraits dont celui du Glaoui, Pacha de Marrakech. La composition géométrique de chaque tableau est prétexte à présenter en vue rapprochée des personnages pittoresques qu’une violente lumière blanche statufie dans un instantané photographique qu’animent de larges touches de couleurs vives posées en aplat.

Dans « Le souk Dabâchi » présenté ici, Jacques Majorelle associe une violente trouée de lumière à la rigoureuse composition géométrique de la façade du Bakal qui projette par devant des personnages aux vêtements soulignés de larges tracés noir ou rouge tandis que dans la pénombre de l’échoppe des silhouettes mystérieuses ajoutent au pittoresque de la composition.

Félix Marilhac



20

Jean Gaston MANTEL

(Amiens, 1914 – 1995)

FANTASIA, 1970

Huile sur toile

signée « J. G. Mantel »

et datée « 70 » en bas à droite

73 x 92 cm (28,47 x 35,88 in.)

Provenance :

Galerie Les Belles images, Rabat ;

Collection de Monsieur S., Maroc puis France.

18 000 – 22 000 €

Tout s’est enclenché avec le premier prix de dessin obtenu au Concours général alors qu’il était lycéen à Amiens ; puis vint l’émotion de la remise solennelle à la Sorbonne du diplôme par le président de la République Albert Lebrun. à ses côtés, un autre lauréat heureux en 1936, Maurice Druon, le futur secrétaire perpétuel de l’Académie française.

Très impressionné par le rendu de son travail, une scène de vacances au Portel près de Boulogne-sur-Mer, l’historien d’art et membre de l’Institut Louis Hourticq le recommande à André Devambez. Mais l’enseignement de ce professeur à l’école des Beaux-Arts de Paris ne semble porteur d’aucune modernité. Mantel, qui suit ses cours avec une décontraction évidente, laisse vagabonder ailleurs son humeur. Il dessine beaucoup, cours contempler les fresques de Puvis de Chavannes à l’Hôtel de Ville et au Panthéon, passe des heures devant les Véronèse et les grands Italiens au Louvre et participe aux divers concours proposés. Il grignote ainsi au fil des mois de nombreux prix et plusieurs distinctions.

Sans demander l’accord de son professeur, lui-même Grand Prix de Rome, il s’inscrit aux épreuves de présélection du prix. Maints obstacles sont à franchir avant de se retrouver dans le cadre incomparable de la Villa Médicis. Jean Gaston Mantel s’engage avec audace dans les diverses épreuves ; il demeure l’un trois cents rescapés après les éliminatoires mais n’est que le onzième devant l’antichambre du nirvana qui, pour l’épreuve reine, « la montée en loge », n’accepte que dix candidats.

Il n’ira donc pas en Italie. Mais un autre prix lui ouvre cette même année 36 un horizon inattendu : la terre marocaine, qui deviendra sa patrie d’adoption. Avec le prix de la Société nationale des beaux-arts, une bourse de séjour d’un an, un passage offert par la Compagnie générale transatlantique, commence pour Mantel une étourdissante aventure artistique au Maroc. Il séjourne à Rabat dans un atelier mis à la disposition des lauréats aux Oudaïas ; il travaille à Meknès au côté de Mattéo Brondy, gagne, sur l’impérial d’un car par soucis d’économie, Mogador (Essaouira). Il ’installe quelques semaines à Fès où il rencontre les pensionnaires de la Casa Vélasquez rapatriés d’urgence au Maroc pour cause de guerre civile en Espagne.

Jean Gaston Mantel est de ces artistes auxquels le Maroc a souri à l’aube de leur carrière : ce fut aussi le cas pour Suzanne Drouet-Réveillaud, Geneviève Barrier-Demnati, Marcelle Ackein, Marthe Flandrin, Elisabeth Faure, Roger Bezombes…

Conquis par le pays, Mantel, de retour en 1937 dans sa ville natale présente son travail et pose sa candidature pour un poste de professeur de dessin au Maroc. Son dossier

plaide pour lui avec éloquence. Nommé à Rabat au collège des Orangers, il retrouve vite ses sources d’inspiration. La Deuxième Guerre mondiale et les devoirs liés au service de l’armée le ramènent un temps en France, mais, sitôt la guerre finie, il s’empresse de regagner le Maroc. Nommé dès 1946 à Rabat au lycée Gouraud, il loge aux Oudaïas, habite ensuite à Salé, fief des anciens corsaires salétins qui alimentent son imagination. Les expéditions maritimes barbaresques deviennent aussitôt de féeriques illustrations.

Avec une vue qui surplombe le Bouregreg, les spectacles qu’anime le peuple qu’il observe et dessine sur les rives de l’oued, badauds, barcassiers ou pêcheurs trouvent, sous le pinceau de Mantel, des expressions bienveillantes, des harmonies rares et des couleurs qu’irriguent des fluidités subtiles très éloignées des empâtements qu’affectionnaient nombre de peintres locaux à l’époque.

Ses fantasias n’échappent pas à cette même exigence et ses grandes peintures murales se livrent avec une égale élégance. Le cheval dont il a minutieusement étudié l’anatomie gagne sous sa plume ou son pinceau des envolées magiques. Son talent devait porter ensuite l’image officielle du Maroc dans plusieurs expositions internationales. à la demande de l’architecte Henri Delval, il réalise plusieurs dioramas et panneaux décoratifs (Exposition de Bruxelles 1958) ; pour l’Hôtel Hilton à Rabat des panneaux de plus de 10 mètres ; pour le ministère du Tourisme encore des décorations avec pour thème la fête marocaine avec les danseuses de l’Atlas, les Moussems ou les Haouach. Ses affiches dessinées pour le tourisme marocain restent, sur le plan graphique, les témoignages les plus intéressants laissés ces dernières décennies.

Tout l’art de Mantel tient encore dans l’intelligence avec laquelle il installe sur la toile les perspectives les plus inattendues. Il surplombe les quartiers ; il survole les calèches dans leurs courses ; il se poste face aux naseaux des chevaux pour en capter les vapeurs et les humeurs ; on le devine caché dans la poussière que soulèvent les sabots. Son œil, perpétuellement aux aguets, jette des reflets de ciel sur le chatoiement d’un caftan, l’eau glauque laissée par le fleuve, les miroitements d’un fondouk. Comme Marquet et Corot qu’il a beaucoup aimés, comme Puvis de Chavannes dont l’œuvre a porté ses premières émotions, la peinture de Jean Gaston Mantel incarne un univers sans tapages, sans ostentation. Dans le panorama des peintres qui ont chanté le Maroc, il reste un artiste rare parce qu’authentique.

Maurice Arama



21
Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
LES QUATRE SAISONS, 1972
Huile sur toile
signée « J. G. Mantel »
et datée « 72 » en bas à droite
80 x 180 cm (31,20 x 70,20 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.

25 000 – 35 000 €



21

22
Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
LES OUDAIAS, RABAT, 1971
Huile sur toile
signée « J. G. Mantel »
et datée « 71 » en bas à droite
80 x 180 cm (31,20 x 70,20 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.

25 000 – 35 000 €



22

23
Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
LA GUEDRA, 1972
Huile sur toile
signée « J.G. MANTEL »
et datée « 72 » en bas à droite
92 x 60 cm (35,88 x 23,40 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.
8 000 – 12 000 €



23

24
Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
L'AOUACHE, 1972
Huile sur toile
signée « J.G. Mantel »
et datée « 72 » en bas à droite
81,50 x 65 cm (31,79 x 25,35 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.
18 000 – 22 000 €



24

25

Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
**VUE DE LA KASBAH DES OUDAIAS
À RABAT, 1978**
Encre de chine, lavis et gouache sur papier
signé « J.G. MANTEL »
et daté « 78 » en bas à droite
31,50 x 48 cm (12,29 x 18,72 in.)
Provenance :
Collection particulière, France

2 000 – 3 000 €

26

Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
LA ROUE A EAU, 1979
Encre de chine, lavis et gouache sur papier
signé « J. G. MANTEL »
et daté « 79 » en bas à droite
25 x 38 cm (9,75 x 14,82 in.)
Provenance :
Collection particulière, France

3 000 – 4 000 €



25

27

Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
LA SOURCE, 1971
Huile sur toile
signée « J. G. Mantel »
et datée « 71 » en bas à droite
90 x 30 cm (35,10 x 11,70 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.

7 000 – 9 000 €



26

28

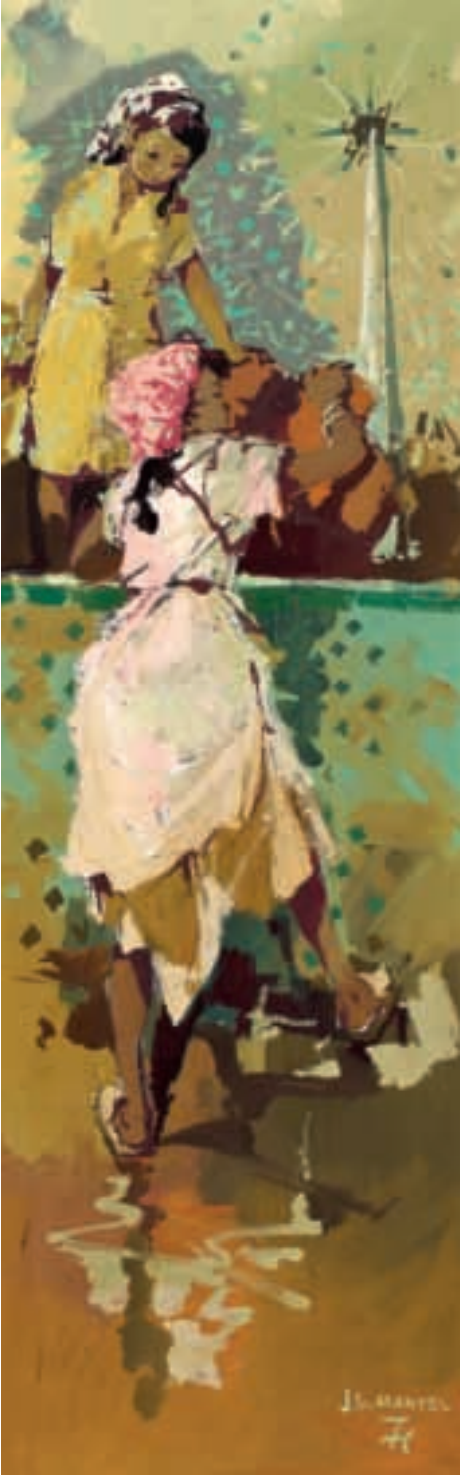
Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914 – 1995)
LES CALÈCHES, 1972
Huile sur toile
signée « J. G. Mantel »
et datée « 72 » en bas à droite
90 x 30 cm (35,10 x 11,70 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.

5 000 – 7 000 €

29

Jean Gaston MANTEL
(Amiens, 1914-1995)
INTERIEUR DE RIAD, 1969
Huile sur toile
signée « J. G. Mantel »
et datée « 69 » en bas à droite
90 x 30 cm (35,10 x 11,70 in.)
Provenance :
Galerie Les Belles images, Rabat ;
Collection de Monsieur S., Maroc puis France.

7 000 – 9 000 €



27



28



29

30

Louis Edouard Paul BRINDEAU DE JARNY
(né à Paris – mort en 1943)
PORTRAITS D'ENFANTS, ÉTUDE
Crayon, sanguine et gouache sur papier
signé « Brindeau » en bas à droite
39 x 41,50 cm (15,21 x 16,19 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

3 000 – 4 000 €

31

José CRUZ HERRERA
(La Linéa, 1890 – Casablanca, 1972)
NU
Huile sur toile
signée « J. Cruz Herrera »
en bas à droite
65 x 100 cm (25,35 x 39 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

9 000 – 12 000 €



30

32

Henri DABADIE
(Paris, 1857 – Tunis, 1967)
LES MARABOUTS DE FEZ, 1920
Huile sur toile
signée « Henri Dabadie »
et datée « 1920 » en bas à droite
130 x 60 cm (50,70 x 23,40 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

4 000 – 6 000 €

33

André SUREDA
(Versailles, 1872 – Versailles, 1930)
JEUNE FILLE A LA ROSE, ÉTUDE
Crayon, sanguine, gouache,
fusain et craie sur papier
signé « Sureda » en bas à droite
et cachet de l'atelier en bas à droite
49 x 64 cm (19,11 x 24,96 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

3 800 – 4 500 €



31

33^{BIS}

Elisabeth DANDELLOT
(née à Ermont, XX^e siècle)
LE MARCHAND DE ROSEAUX
Aquarelle et crayon sur papier
signé « E. Dandelot », situé « Marrakech »
et daté « 1926 » en bas à droite
50 x 64 cm (19,50 x 24,96 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

4 500 – 5 500 €



32



33



33^{BIS}

34
Fenerci MEHMED
(Actif à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle)
EXCEPTIONNEL LIVRE
DE COSTUMES OTTOMANS
124 aquarelles et gouaches
26,40 x 17,50 cm (10,30 x 6,83 in.)

Provenance :
Ancienne collection d'un ambassadeur en Iran
et resté dans la famille par descendance.
Acquis auprès de cette collection en 1987 par
le propriétaire actuel.

Bibliographie :
- Nurhan Atasoy, *Ottoman Costume book by Fenerci Mehmed*.
- Ottoman Costume Book, *Fenerci Mehmed*,
Fondation Koç

Les trois autres versions connues à ce jour
sont conservées par :
- le Palais de Topkapi, Istanbul
- la Bibliothèque de l'Université d'Istanbul
- la Fondation Koç

ESTIMATION SUR DEMANDE

Un catalogue entièrement dédié à cet ouvrage
exceptionnel, comprenant les reproductions
de toutes les gouaches et accompagné
de textes en turc et en anglais est à votre
disposition, sur simple demande
(oberman@artcurial.com).

*A separated catalog dedicated to this
exceptional book, including reproductions
of all gouaches and accompanied by texts in
Turkish and English is available on request
(oberman@artcurial.com).*

19
Le drapeau rouge et blanc
comportant un croissant et une
étoile à huit branches représenté
dans cette aquarelle fut créé en
1793 sous le Sultan Selim III pour
remplacer les drapeaux verts
utilisés par la Marine ottomane.
Ce changement fut opéré lors
du mouvement de réformes
du « Nouvel Ordre » (*Nizam-ı
cedid*) lancé par le sultan à la
fin du XVIII^e siècle et qui visait
à moderniser le pouvoir politique
et militaire en s'inspirant des
modèles occidentaux.

En 1844, dans le cadre des
réformes des *Tanzimat*,
le premier drapeau national
officiel de l'Empire est adopté
reprenant le drapeau de la
Marine. Il n'existait pas de
drapeau national à proprement
parler avant cette date. Ce
nouveau drapeau rouge et blanc
comportant un croissant et une
étoile à cinq branches est le
précurseur du drapeau de la
Turquie moderne.





1. Gentile Bellini, *Le Sultan Mehmet II*, 1480, Londres, National Gallery.



2. Nicolas Lancret, *Le Turc amoureux*, Collection particulière.

À la découverte de Constantinople au XVIII^e siècle

Constantinople ou Istanbul est sans doute, avec Rome et Venise, la ville qui, au XVI^e siècle, suscita l'iconographie la plus riche. La capitale du Grand Turc fascine et attire les voyageurs. Mais, au-delà de cette fascination, c'est l'appréhension de la puissance menaçante de l'Empire ottoman qui encourage missions et récits, textes et images. Connaître l'adversaire est la motivation principale dans laquelle se mêlent crainte et admiration pour les humbles, plaisir et renseignements pour tous les puissants de l'Europe.

Si le XVII^e siècle est surtout marqué par des scènes de bataille, les « peintres du Bosphore » s'imposent au siècle suivant. L'Empire ottoman n'est alors plus aussi menaçant. L'essor prodigieux des relations entre l'Occident et l'Orient conduit des savants et des géographes à entreprendre des périples dont ils rapportent des récits. Dans ce contexte, les artistes-voyageurs circulent plus facilement.

« Grâce à l'art, écrit Marcel Proust, au lieu de voir un seul monde, le nôtre, nous le voyons se multiplier, et autant qu'il y a d'artistes originaux, autant nous avons de mondes à notre disposition ». Ces « artistes originaux » sont les peintres voyageurs partis au XVIII^e siècle aux côtés des ambassadeurs. Ils vont révéler à l'Europe, et particulièrement à la France, les richesses de l'Empire ottoman.

L'une des plus anciennes œuvres d'art occidentale peinte à Constantinople que nous connaissons est le portrait du *Sultan Mehmed II* réalisé dans la seconde moitié du XV^e siècle par Gentile Bellini¹ (**fig.1**). Coiffé d'un turban et le regard noble, le Sultan manifeste sa puissance et son incontestable autorité. Le XVI^e siècle est plus proluxe avec le voyage de Pierre Coek² effectué en 1533 à la demande de tapissiers bruxellois. Pierre Coek rapporte les premiers dessins qui, mis bout à bout en sept scènes, montrent les files de caravanes dans les paysages, le peuple turc aux processions de fête ou dans ses activités quotidiennes de repas, de prières, et même d'enterrements. La scène la plus remarquable, qui inspirera nombre d'œuvres au cours des siècles suivants, est la parade du Sultan Soliman le Magnifique et sa suite défilant sur la place de l'Hippodrome. Le XVII^e siècle s'illustrera principalement par des scènes de batailles entre Turcs et Chrétiens, tandis que le XVIII^e siècle aura le privilège de faire voir la civilisation ottomane dans la culture européenne.

En France, pendant que Lancret peint *Le Turc amoureux* (**fig.2**), Fragonard signe *La Sultane* (**fig.3**). Petite jeune fille déguisée en « sultane » assise sur une ottomane, le coude appuyé sur le coussin de ce type de canapé fort en vogue sous Louis XVI, elle porte un pantalon bouffant et une large ceinture à cabochons de

verroterie. Le mélange des cultures française et turque donne naissance à un genre nouveau : les « turqueries » qui enthousiasment le XVIII^e siècle. En plus des arts peints et dessinés, la littérature, avec les *Lettres Persanes* de Montesquieu, et la musique, avec *L'Enlèvement au Sérail* de Mozart, illustrent cette mode tant prisée des français. Le Bosphore avait exercé sa séduction. Il l'exerce encore aujourd'hui.

Si les peintres français restés à Paris ont exécuté des œuvres admirables, c'est parce qu'ils ont pu s'inspirer des trésors rapportés dans les malles des peintres voyageurs. Impressionnés par la beauté de la ville de Constantinople et le détroit du Bosphore, les artistes sur place ont exécuté à l'huile, à l'aquarelle ou au crayon des œuvres qui révélaient à leurs contemporains la féerie de l'endroit. Les vues panoramiques qui permettent d'embrasser la rade entière, bordée de palais et de jardins avec ici et là les flèches dorées des minarets, enchantent nos regards. Un artiste comme Antoine de Favray³ a su rendre la lumière de Constantinople avec grande intensité. La *Vue panoramique de la Corne d'Or et du Bosphore* avec sa multitude de toits rougis de chaleur des quartiers de Péra-Galata, la mer sans une ride aux tonalités nacrées, la pointe du Sérail à droite avec les coupoles de Sainte-Sophie, enfin au loin les collines asiatiques blanches de



3. Jean Honoré Fragonard, *La Sultane*, c. 1770, Collection particulière.

soleil, disent la majesté de l'endroit. Tous les peintres qui ont connu Constantinople à cette époque furent fascinés par les lieux qu'ils ont immortalisés avec leur pinceau. On peut citer aussi Jean-Baptiste Hilair⁴ ou Louis-François Cassas qui laissent de nombreuses *Vues de Constantinople* en direction de la Pointe du Sérail, montrant Sainte-Sophie, Sainte-Irène et le Palais de Topkapi.

Les réceptions officielles dans les ambassades ou chez le Sultan permettent d'entrer dans les palais et d'y découvrir le faste des cérémonies. La présence du peintre devenait alors primordiale car, sans elle, personne ne pouvait rendre compte visuellement des activités officielles. Jean-Baptiste Van Mour, l'artiste français le plus célèbre établi à Constantinople au XVIII^e siècle, peint les audiences auprès du Sultan ou les visites des ambassadeurs chez le Grand Vizir. Ce dernier ne recevait les représentants des puissances étrangères qu'à leur arrivée pour la remise des lettres de créances. Nous reproduisons le tableau montrant l'ambassadeur français, le vicomte d'Andresel, dans la salle dite du Divan, le 17 octobre 1824. L'éclairage sobre de la salle d'audience permet au peintre de mettre l'accent sur la richesse des costumes turcs (**fig.4**). Les nombreux tableaux de Jean-Baptiste Van Mour attestent des bonnes relations entre l'Empire ottoman



4. Jean-Baptiste Van Mour, *Dîner offert à l'ambassadeur de France, le vicomte d'Andrezel, par leGrand Vizir Ibrahim Pacha, le 17 octobre 1724*, Bordeaux, musée des Beaux-Arts.

et l'Europe. De surcroît, ils évoquent avec exactitude le faste de la cour ottomane et de son protocole, les fêtes données par les ambassades, les cortèges solennels du sultan qui se rend à la prière du vendredi à Sainte-Sophie : c'est l'occasion de montrer Sa Hauteesse monté sur un cheval richement harnaché, entouré de ses janissaires⁵.

Les scènes de la vie quotidienne inspirent aussi les peintres. Celle des *Dames du harem à la promenade* de Jean Baptiste Hilair montre les femmes et le sultan richement vêtus dans un jardin, mais plus encore, la douceur de vivre et l'ambiance raffinée du palais de Topkapi avec ses arcades intérieures, ses balcons et ses coupoles d'où s'élancent les minarets (**fig.5**). Différente est la *Marche du sultan le jour du Baïram*⁶ par Louis-François Cassas qui se distingue par la profusion des personnages, les moutonnements des plumes et des turbans devant la fontaine d'Ahmed III où défile le cortège. Jean-Etienne Liotard, appelé « Le peintre turc », exécute lui aussi de ravissantes scènes de rue, comme *Deux levantins jouant du violon*, des portraits sur fonds paysagers ou dans un intérieur comme la *Dame franque et sa servante* (**fig.6**). Ici, les modèles d'origine occidentale posent en costumes ottomans. Cette œuvre, véritable scène de genre, permet à l'artiste de présenter non seulement la richesse des parures mais aussi de décrire

une scène de hammam : une petite servante tient dans ses mains le pot de henné dont elle vient de se servir pour enduire les dernières phalanges de sa maîtresse.

Les séjours à Constantinople des peintres voyageurs furent suivis de voyages à travers la Turquie et les pays avoisinants. Louis-François Cassas, qui avait la confiance de l'ambassadeur Choiseul-Gouffier, put faire de nombreux séjours dans ces pays et rapporter nombre de croquis et carnets aquarellés ou gouachés. Le soir à l'ambassade, les conversations se faisaient autour des grands portefeuilles remplis de dessins dont certains seront par la suite gravés. Choiseul-Gouffier qui avait déjà publié en 1782 le premier tome de son *Voyage pittoresque*, consacre le second à Constantinople⁷ à partir des travaux de Jean-Baptiste Hilair et de Louis-François Cassas. Grâce à cet ouvrage, la civilisation ottomane devenait accessible et selon les propos de Marcel Proust, chacun pouvait découvrir les richesses et la puissance d'un nouveau monde, celui de la Turquie.

Lorsque Ferneci Mehmed exécute ce *Livre des costumes* au début du XIX^e siècle, la démarche est la même : témoigner et transmettre. Jeune artisan autodidacte, il commence par fabriquer des lanternes avant de peindre. Héritier alors des « peintres de



5. Jean Baptiste Hilaire,*Dames du harem à la promenade*, Paris, musée du Louvre.



6. Jean-Etienne Liotard,*Dame franque et sa servante au hammam*, Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

costumes» qui travaillaient à Constantinople, Ferneci Mehmed réalise plusieurs *Livres des costumes* au cours de sa vie montrant un sens particulier de l'observation, un authentique talent de portraitiste et un goût prononcé des couleurs. La tradition rapporte que le sultan demanda à voir son travail et qu'un personnage de la cour lui commanda un *Livre des costumes*.

Ce *Livre des costumes*, exemplaire rarissime sur le marché de l'art, propose une série de portraits en pied dans un état de conservation tout à fait exceptionnel. Page après page défile sous nos yeux une galerie de personnages, imposants dans leurs costumes d'apparat ou simplement vêtues en tenues de travail. Voici un *Juge suprême de la loi canonique*, assis sur un divan, à l'allure aristocratique dans son cafetan jaune (planche n°122), voici encore un *Général des Janissaires Bulak*, au profil étonnant, coiffé de grandes plumes recourbées (planche n°108), voici enfin le *Soldat porteur du drapeau du Sultan Mahmoud Han* (planche n°19). Cette gouache représente le drapeau au croissant et à l'étoile blancs sur fond rouge dont s'inspirera le drapeau de la République de Turquie. Suivent d'autres personnages, dignes artisans du peuple turc, dans leurs occupations quotidiennes, tels qu'un drapier, un cavalier, un porteur d'eau, un boucher etc. Eux aussi sont drapés de couleurs chatoyantes ; avec leurs outils, ils disent la force de la classe laborieuse.

Le *Livre des costumes* de Ferneci Mehmed invite ses admirateurs à vivre quelques beaux instants dans la Turquie de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle. Voyage admirable. Au plaisir des yeux et de l'esprit s'ajoute la véracité historique qui donne à cet ouvrage une valeur inestimable.

Ouvrages consultés :
Auguste Boppe, *Les Orientalistes, Les peintres du Bosphore au XVIII^e siècle*, Paris, ACR Édition, 1989.
Frédéric Hitzel, *Les Orientalistes, Couleurs de la Corne d'Or*, Paris, ACR Édition, 2002.

- Notes :**
- 1 1429-1507, peintre et graveur vénitien, il est envoyé à Constantinople par la Seigneurie de Venise en 1479.
 - 2 1502-1550, peintre d'origine hollandaise.
 - 3 1706–1791, peintre d'origine maltaise qui débarque en 1762 à Constantinople où il vécut huit ans, logé à l'ambassade de France.
 - 4 1753-1822, peintre français.
 - 5 Fantassin turc.
 - 6 Collection particulière. Reproduite dans le livre d'Auguste Boppe, *Les peintres orientalistes au XVIII^e siècle*, Paris, ACR Édition, 1989, p. 222-223. Il faut ici rendre hommage à Auguste Boppe (1862 – 1921), ambassadeur français en Turquie. Passionné dès son plus jeune âge par la civilisation ottomane, il s'attacha à en faire connaître toutes les richesses par son livre.
 - 7 Il sera publié en deux volumes, en 1809 et 1822.

124

Le Grand Vizir

Le grand Vizir présidait le Divan-I Hümayun, la chancellerie impériale. Il était le plus haut représentant du sultan. Dans des termes modernes, il serait considéré comme le Premier ministre.



FENERCI MEHMED (Actif à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle) Seul un article publié en 1912 par « Serif Abdülkadir Hüseyin Hasim » fournit quelques informations sur Fenerci Mehmed¹. L’auteur de cet article souligne que Fenerci Mehmed n'a jamais visité l'Europe, ni vu les chefs-d'œuvre des grands peintres occidentaux. Selon « Serif Abdülkadir Hüseyin Hasim », Fenerci Mehmed vivait à Fethiye-Drama, à Istanbul, et possédait un atelier-boutique dans le quartier de Beyazid, dans lequel il fabriquait et vendait des lanternes (*fener* en turc). Pour cette raison, il était surnommé « Fenerci », le fabricant de lanternes. Il tenait une banale échoppe, jusqu'à ce que son atelier brûle dans l'incendie qui toucha Beyazid. Malheureusement, l'auteur de l'article n'indique pas quelles sont ses sources d'information.

Après cet incendie, Fenerci Mehmed n'a pas repris son activité, mais s'est tourné vers la peinture. Il dessinait des esquisses sur de la céruse, puis peignait par-dessus, selon une méthode traditionnelle. Il peignait des marines et des scènes animalières, mais il doit ses plus grands succès à ses représentations de personnages ottomans.

Selon « Serif Abdülkadir Hüseyin Hasim », l'œuvre la plus importante qu'il ait réalisée est *Meemua-i Teesavir-L'Anthologie*, un album de peintures commandé par une personne appartenant à la Cour. Cette œuvre a ensuite appartenue à Hattat Ali Haydar Bey, un passionné d'art et calligraphe renommé, petit-fils de Melek Pasa. Cet album, *Mecmua-i Tesavir*, a été confié au relieur Osman Yümni Efendi, pour être restauré. Osman Yümni Efendi fit également l'éloge de cette œuvre et nous apprend que des Européens avaient offert entre 25 000 et 30 000 kurus pour ce recueil, mais qu'Ali Haydar Bey avait refusé de le vendre. Le sultan Abdülaziz (1861 – 1876), grand amateur de peinture, avait souhaité, lui aussi, voir les œuvres de Fenerci.

Toujours selon les écrits de « Serif Abdülkadir Hüseyin Hasim », Fenerci est décédé dans les dernières années du règne de Mahmud II (1808 – 1839) ou dans les premières années du règne d'Abdülmecid (1839 – 1861).

LES PEINTRES DE COSTUMES ET LEURS ŒUVRES Il est étonnant de constater qu'un artiste ayant vécu il y a si longtemps soit devenu le sujet de cet article destiné à honorer sa mémoire, un article qui est tout ce que nous connaissons de la vie de Fenerci Mehmed. Mais le style de ses œuvres est à ce point unique qu'il parle de lui même. Dans l'histoire de la peinture islamique, il est très rare que la vie des artistes soit connue, à l'exception de celle des peintres de la Cour au sujet desquels nos connaissances restent pourtant très limitées. Ces peintres étant payés par la Cour, on connaît grâce au livre des salaires leur nom et leur origine, ainsi que leurs salaires.

Cela ne concerne évidemment pas les peintres qui ne travaillaient pas à la Cour. Au XVII^e siècle, les « peintres de costumes » gagnaient leur vie dans leurs ateliers-boutiques de Carsikapi, quartier qui se situe près du bazar couvert de Beyazid, à Istanbul. Ces peintres représentaient des membres des différentes classes de la société ottomane afin de satisfaire la curiosité des Occidentaux. Dans leurs albums, ils représentaient le sultan de l'époque puis les hauts dignitaires, les membres des forces armées, selon leur rang, et enfin différentes classes de la société.

Avant que les « peintres de costumes » ne deviennent populaires au XVII^e siècle, ce sont des artistes occidentaux qui voyageaient avec les émissaires des ambassadeurs et représentaient les différents aspects du pays. Mais il semble que leur travail n'était pas simple, car ils ne pouvaient pas dessiner dans les rues d'Istanbul : ils étaient considérés comme des espions, et dessiner était également vu comme un péché. Dessiner ou peindre dans la rue était donc une action très risquée. Ainsi, ils devaient déambuler dans la rue et graver les images dans leur mémoire, retourner à leur atelier, et travailler en restituant de mémoire les images, l'architecture ou les sites. Dans la mesure où tout était nouveau et inconnu pour eux, il était difficile de restituer les détails de manière très précise, même si l'artiste bénéficiait d'une excellente mémoire photographique. De retour dans leur pays, les dessins et peintures étaient confiés à un graveur pour être diffusées. Certains détails de ses représentations se perdaient aussi lors du travail du graveur.

Les œuvres proposées par les « peintres de costumes » ont alors apporté une nouvelle alternative. Les visiteurs occidentaux pouvaient commander ou acheter autant de peintures individuelles ou d'albums d'images qu'ils le souhaitaient. Généralement, ces images peintes dans le style des miniatures étaient de petites dimensions. Parce que ces images représentaient des personnages en costumes, on a nommé ces albums de peintures « Livres de costumes ». Ces livres commencent généralement avec une image du sultan, puis se poursuivent par les images des hauts dignitaires, suivant leur rang hiérarchique. Dans certaines peintures, on perçoit l'influence de l'art occidental. Des artistes d'origine occidentale ou d'anciens esclaves devenus artistes pourraient avoir travaillé dans des ateliers aux côtés des artistes natifs de l'Empire ottoman.

Ces peintres de miniatures ottomanes n'étaient peut-être pas aussi habiles que les peintres de la Cour, mais leurs œuvres témoignaient d'un sens très fin de l'observation. Ils détaillaient toutes les différences et les caractéristiques des costumes et des accessoires des personnages qu'ils représentaient. Ils y parvenaient parce qu'ils appartenaient au monde ottoman, dans lequel les costumes évoquaient non seulement le statut de la personne mais aussi son métier. Les visiteurs occidentaux ne pouvaient porter à l'extérieur que leur propre type de costumes, de couleur et de forme spécifiques. Il leur était interdit de s'habiller comme un musulman ou de ressembler à un musulman. La forme de la coiffe évoquait elle aussi le métier et le statut. On retrouve cette forme sur les pierres tombales. Par conséquent, les images créées par les artistes locaux étaient plus précises que celles des artistes occidentaux, même si ces derniers pouvaient être des peintres plus habiles.

Le papier et les couleurs qu'ils utilisaient n'étaient pas les mêmes que ceux utilisés dans les ateliers de la Cour. Ils disposaient de leur propre papier et de leurs propres peintures, ce qui n'empêche pas que l'on puisse trouver de très belles couleurs vives dans ces albums. L'usage d'or est très rare. Comme le papier était moins épais et moins raffiné que celui de la Cour, il fallait être plus doué pour peindre correctement dessus. Avec du papier plus fin, les artistes devaient, pour créer un livre, coller ces papiers fins sur du papier plus dur et plus épais.

15 Comte Horace François Bastien Sébastiani (Porta, 1772 – Paris, 1851).

Il fut nommé ambassadeur de France à Constantinople par l'Empereur Napoléon I^{er} le 2 mai 1806. Il arriva à Constantinople le 9 août 1806 et présenta sa lettre de créance le 11 septembre suivant. Il avait pour mission de chercher à rompre l'alliance de la Turquie avec la Russie et l'Angleterre. Il décida la Turquie à déclarer la guerre à la Russie le 7 décembre suivant et à résister à la flotte anglaise qui se présenta à l'entrée des Dardanelles en janvier 1807. Il apporta son concours à l'organisation de la défense de Constantinople contre les Anglais. Il quitta la Turquie le 27 avril 1808.



LES QUATRE VERSIONS CONNUES
DES LIVRES DE COSTUMES
DE FENERCI MEHMED

Fenerci Mehmed a créé plusieurs versions de son travail, mais toutes ces versions sont singulières même si on retrouve certaines images dans les différentes versions. Cependant, aucune d'entre elles n'est la reproduction exacte de l'autre. Il a probablement élaboré les albums en fonction des commandes. Le nombre d'images contenues dans les albums varie également. L'exemplaire de Koç contient des images de nombreux eunuques noirs, alors qu'il n'y en a aucune dans les albums de Paris et de Topkapi. Il est très intéressant de noter la puissance des visages de ces eunuques noirs. Fenerci Mehmed ne pouvait sans doute pas être aussi libre pour créer des portraits d'hommes blancs qu'il ne l'était pour les eunuques. En étudiant les visages plus précisément, on s'aperçoit qu'ils étaient tous peints individuellement. Bien que certains semblent avoir été copiés sur d'autres, ce ne sont pas des copies exactes.

La version conservée à Paris se concentre sur les soldats de la nouvelle armée « Nizam-i cedit » fondée par Mahmud II (1808-1839) : n° 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25. Les soldats y sont présentés dans leurs nouveaux uniformes. Le n° 19, « Porte drapeau du Sultan Mahmout Han », présente le nouveau drapeau ottoman. Ce drapeau au croissant et à l'étoile blanche sur fond rouge sera ensuite légèrement modifié et deviendra le drapeau de la République de Turquie.

Il existe trois autres versions connues de son œuvre, que l'on peut immédiatement identifier grâce à la singularité du style de Fenerci Mehmed : les couleurs utilisées, la façon de former les ombres pour donner du volume aux personnages et la façon dont les visages et les moustaches sont peints. Ce style tout à fait unique ne peut être que la signature de Fenerci Mehmed.

LA VERSION CONSERVÉE
PAR LE PALAIS DE TOPKAPI

La version du palais de Topkapi (inv. n° A.3690, dimensions 38,5 x 25,5 cm), est composé de 98 feuillets dont 97 comportent des illustrations de personnages. Sa reliure a été restaurée et sa couverture n'est pas d'origine. Les feuillets sont peints sur un fin papier de couleur crème, puis collés sur les feuillets plus épais, dans le cadre imprimé d'un format de 23,5 x 19,8 cm. L'écriture des titres des images est très soignée.

Certaines des illustrations ont été publiées : dans son ouvrage, Ismail Hakki Baykal a publié certains de ces personnages afin d'illustrer les dignitaires de l'Empire ottoman qu'il évoque².

LA VERSION CONSERVEE
PAR LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
D'ISTANBUL

L'exemplaire de la Bibliothèque universitaire d'Istanbul se trouvait à l'origine à la Bibliothèque du palais de Yildiz et a été transféré après la création de la République de Turquie. Il mesure 36 x 24,5 cm. Ses 32 aquarelles ont dû être copiées à partir de l'exemplaire de Topkapi ou d'un autre exemplaire, deux d'entre elles ont été publiés par Renda³.

Étant donné que dans l'exemplaire de l'Université comme dans celui de Topkapi, les titres des peintures comportent des fautes d'orthographe, Renda émit l'hypothèse qu'elles pouvaient être l'œuvre d'un artiste grec en activité à Istanbul avant que ne soit connu l'exemplaire de Koç qui fait apparaître l'identité de Fenerci Mehmed⁴. Grâce à l'exemplaire de Koç, il est tout à fait clair que les trois autres versions sont toutes de Fenerci Mehmed. En effet, elles possèdent toutes un style similaire (les coloris, les nuances, les visages, les mains des personnages). Le style de Fenerci Mehmed est tellement particulier que ces exemplaires ne peuvent être l'œuvre d'un autre artiste. Les titres ont pu être écrits avec des fautes d'orthographe par quelqu'un de peu instruit.

Le titre de l'une des miniatures représentant Sadrazam Bayraktar Mustafa, dans lequel figure le mot « feu », laisse supposer qu'il a été copié à une période postérieure à 1808, année durant laquelle il a exercé la fonction de grand vizir pendant cinq mois avant d'être assassiné⁵.

LA VERSION DE KOÇ
DU LIVRE DE COSTUMES
DE FENERCI MEHMED

Il s'agit d'une version importante car la date du manuscrit et le nom de l'artiste y figurent : « il a été élaboré et illustré par Fenerci Mehmed au cours du mois de Muharrem de l'an 1226 (janvier 1811) ».

Il commence avec le portrait du Sultan Mahmud II et comporte quelques-uns des personnages que l'on trouve dans l'exemplaire de Paris. Toutefois, il présente des images de courtisanes noires que l'on ne retrouve pas dans les autres exemplaires. Dans cette version, contrairement aux autres, de nombreux personnages féminins sont représentés : onze femmes au total. Elles sont magnifiquement habillées, portent des souliers très hauts et sont très richement parées de bijoux, selon la mode du début du XIX^e siècle. Ces personnages féminins sont peints avec de nombreux détails. On trouve des images de nombreux eunuques noirs, contrairement aux exemplaires de Paris et de Topkapi. Il est très intéressant de noter la puissance des portraits des visages de tous ces eunuques noirs.

L'EXEMPLAIRE DE PARIS DU LIVRE
DE COSTUMES DE FENERCI MEHMED

Selon le propriétaire actuel du manuscrit, il a été acheté par un ambassadeur qui représentait son pays en Iran avant la Seconde Guerre mondiale.

Comme on le remarque aisément, la reliure a été restaurée et porte une inscription en caractères arabes. Cela signifie que si ce livre a été relié une seconde fois en Turquie, c'était avant l'abolition de l'écriture arabe en 1924, année de la réforme de l'écriture, qui prescrit l'abandon de l'alphabet arabe au profit de l'alphabet latin. Les dimensions des pages sont de 26,4 x 17,5 cm. Certaines d'entre elles semblent avoir perdu leur liseré lorsqu'elles ont été coupées au cours de la nouvelle opération de reliure. La plupart des pages ont conservé leur liseré original, qui consiste essentiellement en une simple et fine ligne. L'intérieur de la zone encadrée est généralement très délicatement peint en bleu-vert ; mais chacune des pages est plus ou moins peinte : certaines abondamment, alors que d'autres ne présentent que quelques touches de couleur. L'arrière-plan de certains hauts dignitaires est peint dans des tons plus sombres, et six d'entre eux n'ont pas été peints du tout.

122
Cheikhulislam
Juge suprême de la loi canonique.
Le Cheikhulislam était le plus haut
rang parmi la classe des Oulémas
au sein de l'Empire Ottoman.



Le manuscrit ne comporte aucune introduction ni page finale. D'après la façon dont les pages ont été coupées, il semble qu'elles étaient à l'origine plus grandes qu'aujourd'hui. Toutes ces fines pièces de papier sont collées sur un papier plus épais.

Dans le coin inférieur gauche des pages, près du titre, des traductions en français semblent avoir été écrites rapidement au crayon et sont en partie effacées. Près de l'inscription du titre des peintures, on trouve des numéros de page ou d'image qui ne sont pas dans l'ordre original puisque les pages ont été mélangées au cours de la nouvelle opération de reliure du manuscrit.

Fenerci Mehmed n'a pas été formé dans l'atelier de la Cour, où les peintres subissaient l'influence de leurs maîtres sans pouvoir créer leur propre style, ou seulement de manière limitée. Même les « peintres de marché » suivaient les mêmes règles pour leur peinture, bien qu'ils aient bénéficié de plus de liberté dans leur travail.

Comme pour toutes les miniatures islamiques, Fenerci Mehmed a utilisé des pochoirs. Les artistes les utilisaient pour choisir la pose qui convenait aux personnages, avant de dessiner le costume et de les peindre. Le visage était dessiné à part. Fenerci Mehmed n'utilisait pas les pochoirs que l'on retrouve chez tant d'autres peintres. La structure des corps, très différentes de celles représentées par les autres artistes, montre qu'il créait lui-même ses propres pochoirs. Les ombres formées par les draperies des costumes et des épaules, ainsi que les mains, que l'on peut observer sur tous ses personnages, sont tout à fait exceptionnelles de ce point de vue.

Au premier regard, il semble que les visages des personnages se ressemblent tous, mais en y prêtant une plus grande attention, les couleurs et la taille de la tête (visage et nez) ne sont pas identiques. Les expressions diffèrent également, ce qui confère à ces personnages une certaine qualité en matière d'art du portrait.

Un autre aspect important de cet exemplaire réside dans le fait que certains des dignitaires sont présentés avec différents habits : en costumes du quotidien et en costumes de cérémonie. Par exemple le n° 83 : *Habit de Baïram du serviteur en chef*; n° 90 : *Grand Vezir en tenue privée (incognito)*; n° 116 : *Chef des portiers le jour des Cérémonies*; n° 118 : *Chef de garde-robe des costumes de cérémonies*; n°121 : *Costume de cérémonie du Cheihuslam*; n° 123 : *Grand Vezir en tenue (incognito)*.

Bien que l'on trouve ce type d'informations dans les livres de protocole des Ottomans, il est important de constater que seul cet album nous montre des images représentant spécifiquement les costumes portés à l'occasion des cérémonies.

C'est pourquoi cet exemplaire de l'album de costumes de Fenerci Mehmed est une source d'informations capitale pour l'étude de l'Empire Ottoman.

Alors que l'exemplaire de Topkapi présente 97 personnages, celui de la Bibliothèque universitaire d'Istanbul (auparavant détenu par la Bibliothèque du palais de Yıldız) en comporte 32, et celui de Koç 97 ; l'exemplaire de Paris est le plus complet de tous, avec 124 personnages.

Prof. Dr. Nurhan Atasoy
Le 20 avril 2006

- Notes :**
1. Serif Abdülkadir Hüseyin Hasim, *Osmanlı Ressamlar Cemiyeti Gazetesi*, n° 13, 25 mai 1328 / 28 mai 1912.
 2. Enderun Mektebi Tarihi, Istanbul 1953, fig. 5, 6, 10, 25, 30, 31, 32, 42, 48, 49, 50, 54, 56, 57. Il mentionne aussi cette œuvre dans son article : “ Selim III Devrinde İmda-ı Sefer için para basılmak üzere saraydan verilen altın ve gümüş avanı hakkında”, *Tarih Vesikaları Dergisi*, p. 36 – 56, XIII, 1944, volume II. Günsel Renda, *Batılılaşma Döneminde Türk Resim Sanatı 1700-1850.*, Ankara, 1977, p. 52 – 55; 223 – 226.
 3. Renda, p. 54-55.
 4. Nurhan Atasoy, M. Perin, *Ottoman Costume Book ; Fenerci Mehmed, Istanbul*, 1986.
 5. Edhem Karatay, Ivan Stchoukine, *Les Manuscrits Orientaux illustrés de la Bibliothèque de l'Université d'Istanbul*, Paris, 1933, p. 28, n° 21.

86
Le chef des préparateurs du café
Cet homme était en charge des employés du vizir qui préparaient le café pour lui et ses invités. Servir le café relevait des officiers.



35

Jacques Louis BONET
(Gembloux, 1822 – Flawinne-Belgrade 1894)
JEUNE ORIENTALE
Huile sur toile
signée « L. Bonet »
et datée « 49 » en bas à gauche
93 x 72 cm (36,27 x 28,08 in.)

Peintre de portraits et de compositions
historiques et religieuses, il fut directeur
de l'Académie de peinture de Namur.
Il exposa aux Salons dès les années 1844.

8 000 – 12 000 €



35

36

Sophie AIZELIN
(née à Dijon – Paris, 1882)
LA CAPTIVE GRECQUE
Pastel sur papier
signé « Sophie Aizelin » au milieu à droite
71 x 58 cm (27,69 x 22,62 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

12 000 – 15 000 €



36

Victor Pierre HUGUET
(Le Lude, 1835 – Paris, 1902)
LA HALTE DES CAVALIERS EN TURQUIE
Huile sur toile
signée « V. Huguet » en bas à gauche
56,50 x 62 cm (22,04 x 24,18 in.)

40 000 – 60 000 €



1. Alberto Pasini, *Porta di Bazar*, collection particulière



2. Jean-Léon Gérôme, *Le Marabout*, 1888-1889, Arnot Art Gallery, Elmira, N.Y.

Victor Huguet, né en 1832, étudie d’abord la peinture à Marseille avec Emile Loubon. À l’âge de dix-sept ans, il s’embarque pour l’Egypte et découvre les lumières et le charme de l’Orient. En 1859, Victor Huguet rencontre à Paris Eugène Fromentin. Celui-ci accepte de le prendre pour disciple. Si les premières œuvres laissent voir l’influence de la palette sobre en couleurs du Maître, celles qui suivent montrent une évolution chromatique vers les couleurs chaudes et lumineuses, aux harmonies subtiles d’ocre et de bleus. C’était bien ce qui était le plus difficile à rendre, selon Fromentin, « ces sables et ces rochers » et « les effets de lumière aveuglante ». En 1861, Victor Huguet participe au Salon des Artistes français avec la *Halte de Bicharis dans le désert de Libye* qui montrait son exceptionnel talent de coloriste. Dès lors il exposa régulièrement au Salon. Victor Huguet, consacré peintre orientaliste, voyage autour de la Méditerranée, en Algérie, en Tunisie et en Turquie d’où il rapporte des œuvres chargées de lumières et d’exotisme comme celle-ci. Un tableau comme la *Halte de cavaliers en Turquie* n’a pas dû décevoir ses marchands, Durand-Ruel père et fils. La composition parfaite, le chromatisme ajusté et le sujet orientaliste répondent à leur demande. Celle-ci nous montre une scène quotidienne devant une porte du mur d’enceinte d’une ville turque où trois soldats ottomans à cheval, en tenue sombre, se sont arrêtés. L’un d’entre eux a mis le pied à terre pour s’approcher de l’échoppe creusée dans l’épaisseur de la muraille. Quelques personnages accroupis ou debout bavardent autour. Les couleurs mordorées de l’enceinte dominent le tableau. En effet, Victor Huguet utilise une palette blonde enrichie de nombreuses tonalités jaunes, marron clair et foncé, beiges, un peu de blanc pour souligner la brillance des pierres, enfin quelques aplats noirs, notamment pour l’âtre de l’échoppe. Le mur dont on voit les marques du temps irradie sa puissante luminosité sur le sol sablonneux. Aucune ombre autour des personnages et des soldats, cela signifie qu’il est l’heure de midi et celle de la pleine chaleur. Les couleurs rouges, jaunes et vertes des tenues vestimentaires soutiennent harmonieusement l’effet chromatique de l’ensemble.

Victor Huguet utilise les mêmes principes qu’Alberto Pasini lorsqu’il peint la *Porta di un Bazar* (fig.1) aux couleurs blanchies de trop de soleil avec, au devant, le grouillement coloré de la population et des marchandises posées à terre. Peindre une porte en Orient, qu’elle soit monumentale ou non, fut pour les peintres orientalistes un sujet privilégié. Quand Victor Huguet et Alberto Pasini la choisissent comme décor architectural, Jean-Léon Gérôme s’en sert comme un écrin précieux pour peindre *Le marabout* (fig.2). L’oiseau au plumage blanc et vert, et son propriétaire, un jeune homme en cafetan de soie jaune se tenant dans l’embrasure d’une porte cloutée, forment un contrepoint chromatique aux tonalités sombres du bois. La monochromie voulue, autour des tonalités marron, préside l’ensemble, mais laisse aux acteurs de cette scène insolite, le jeune homme et l’animal, capter les regards de l’amateur. Aucun peintre ne résiste à l’envie de rapporter ces éléments d’architecture et de leur donner vie. Ils écrivent là leurs plus belles pages en peinture. Dans une lettre à Paul Durand-Ruel, Victor Huguet lui rappelait encore qu’il était sous le charme des « portes de ville, motifs intéressants, dont j’espère faire quelque chose qui puisse vous plaire et sera de vente. »

Bibliographie :
Frédéric Hitzel, *Les Orientalistes, Couleurs de la Corne d’Or , Peintres voyageurs à la Sublime Porte*, ACR Édition, Paris, 2002.
Gérald M. Ackerman, *Jean-Léon Gérôme*, ACR Édition, Paris, 2000.
Lionello Venturi, *Les archives de l’Impressionnisme*, Burt Franklin, New York, N.Y., 1968.



38

Paul PASCAL
(Toulouse, 1832 – Québec, 1903)
LA HALTE
Gouache sur papier
signé « P. Pascal » et daté « 1901 »
en bas vers la gauche
57 x 34 cm (22,23 x 13,26 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

2 000 – 3 000 €

39

Gabriel MORCILLO RAYA
(Grenade, 1888 – Grenade, 1973)
JEUNES HOMMES
Aquarelle et gouache sur papier
signé « G. Morcillo » et situé « Granada »
en bas à droite
51 x 40,50 cm (19,89 x 15,80 in.)

3 000 – 5 000 €

40

Victor Pierre HUGUET
(Le Lude, 1835 – Paris, 1902)
CARAVANE EN MARCHE
À EL OUATARA, ALGÉRIE
Huile sur panneau
signé « V. Huguet » en bas à gauche
étiquette au dos : « Algérie Caravane
en marche El Outara »
étiquette n° 559
36,50 x 45 cm (14,24 x 17,55 in.)

8 000 – 10 000 €

41

Paul Elie DUBOIS
(Colombier-Châtelot, 1886 –
Colombier-Châtelot, 1949)
L'OR ROSE (VUE DE LA TERRASSE
DE LA VILLA ABD-EL-TIF, ALGER)
Huile sur panneau
signé « P. E. Dubois » en bas à droite
situé « Alger » au dos
50 x 61 cm (19,50 x 23,79 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

4 000 – 6 000 €

42

Augustus Osborne LAMPLOUGH
(Manchester, 1877 – Bromsborough, 1930)
LA DUNE
Aquarelle et gouache sur papier
signé « Lamplough » en bas à gauche
49 x 71 cm (19,11 x 27,69 in.)

3 000 – 5 000 €



40



38



39



41



42

43

Eugène FROMENTIN

(La Rochelle, 1820 – La Rochelle, 1876)

LE DÉPART POUR LA CHASSE

À LAGHOUAT, 1868

Huile sur panneau

signé « Eug. Fromentin »

en bas à droite et daté « 68 » en bas à gauche

porte un timbre au dos « 2326 »

35,50 x 26,50 cm (13,85 x 10,34 in.)

Provenance :

Collection Francisque et Lucie Carret,

Marseille, et resté dans la famille

par descendance jusqu'à ce jour.

25 000 – 35 000 €

Eugène Fromentin, né le 24 octobre 1820 à La Rochelle d'un père médecin et peintre amateur, se dirigea après de brillantes études secondaires et une licence en droit obtenue à Paris en 1843 vers une carrière artistique. Avec l'accord de son père, il entre dans l'atelier de Jean-Charles Rémond qu'il quitte rapidement pour celui de Louis Cabat, peintre renommé et spécialiste de paysages. Il part pour l'Algérie en 1846 en compagnie de son ami Labbé. Ce voyage allait décider de sa vie entière. Les premières impressions visuelles le marquèrent ; la pauvreté et la lumière admirable lui ont fait écrire que, dans ce pays : « même la misère et la boue des sandales étaient belles. » A partir de cette expérience, la destinée artistique de Fromentin était scellée. De ce séjour, il rapporte de nombreux dessins dont le *Bois des oliviers à Blidas* qui montre déjà un talent à marier le fusain et les rehauts de lavis blanc sur papier ocré. Il peint aussi quelques tableaux qui lui permettent de tenter sa chance au Salon de 1947. Les trois œuvres qu'il présente furent admises à l'unanimité. Il s'agit d'une *Ferme aux environs de La Rochelle*, d'une *Mosquée près d'Alger* et de la *Vue prise dans les gorges de la Chiffa*. Fromentin choisit pour cette œuvre le format vertical qui met en valeur la nature abrupte du site. C'est ce tableau qui retint le plus d'attention, et Théophile Gautier en parla avec bienveillance dans son compte-



1. Eugène Fromentin, *Laghout, Bab-el-Gharbi*, vente Eugène Fromentin, 1877, n° 305.

rendu dans la presse. Ce format sera celui qu'il choisira pour exprimer l'excitation du *Départ pour la chasse*. Dès l'année suivante, Fromentin retourne en Algérie.

Au salon de 1850, il expose onze tableaux des environs de Biskra. Le succès obtenu le conduit à repartir en 1852, mais cette fois-ci avec son épouse. Leur séjour durera un an. Ce troisième voyage lui démontra que l'Algérie tenait la clé de son succès commercial, lié aussi à l'originalité de son écriture picturale. Fromentin, homme de goût et cultivé, avait trouvé là-bas la révélation du soleil de l'Orient et conçu le désir de s'initier en personne aux séductions de cette atmosphère si nouvelle par rapport à celles des brumes océanes. Durant ce voyage, l'artiste travaille d'arrache-pied et envoie au marchand Francis Petit ses tableaux, comme l'*Enterrement maure* , exposé au Salon de 1853 et conservé aujourd'hui au Musée d'Orsay. D'après les historiens spécialistes d'Eugène Fromentin, James Thompson et Barbara Wright, cette œuvre « appartient à la fin de ce style rugueux que Fromentin avait développé de façon si personnelle, et bien éloignée du style de ses œuvres futures. »

Les œuvres exécutées au cours du voyage de 1853 permettent de situer *Le départ pour la Chasse* , peint en 1868. Le peintre avait en effet alors réalisé à Laghouat, ville de garnison occupée par des soldats français, l'ensemble





2. Eugène Fromentin, *Le départ pour la chasse*, 1857, La Rochelle, Musée des Beaux-Arts.

le plus complet de dessins et esquisses dans un même site algérien. Le dessin au crayon *Laghouat: Bab-el-Gharbi* fut exécuté depuis le même endroit que notre tableau et représente la Porte de l'Ouest (fig. 1).

De retour en France, Eugène Fromentin commence à recueillir les fruits de son travail. Il fait aussi preuve de ses talents littéraires et publie en 1857 *Un été dans le Sahara* que George Sand apprécia à sa juste valeur, comme une peinture de mots qui lui avait fait découvrir l'Afrique. C'est dans une œuvre de 1857, également intitulée *Le départ pour la chasse* que Fromentin accède à sa pleine maturité artistique (fig.2). Il parvient à insuffler à son cheval et à son cavalier, et jusqu'à ses sloughis, ces mêmes qualités de dignité, de raffinement et de grâce qui dictaient son comportement personnel et son sens de l'esthétique. Ses œuvres picturales et littéraires, reconnues de tous, et notamment de l'Empereur Napoléon III, lui valent la Légion d'honneur en 1859. Les commandes pour l'État affluent ; il est chargé de faire découvrir l'Algérie et d'illustrer les victoires militaires françaises. Il aborde donc la décennie de 1860 à 1870 avec tous les honneurs. La publication d'*Une Année dans le Sahel* lui vaut encore une presse élogieuse et l'enthousiasme de George Sand et celui de Sainte-Beuve qui lui s'exprime dans ces lignes : « Vous avez conquis à la langue

écrite des parties qui semblaient jusque-là réservées à la seule palette et à la couleur du peintre. Puis, vous ne peignez pas seulement pour peindre ; les pensées, les rêves le reflet moral des choses au sein du miroir intérieur, vous ne les oubliez jamais, vous avez l'art de les saisir et de les fixer avec une brillante transparence ». Les œuvres de ces années illustrent le magnifique propos de l'écrivain. Fromentin peint Berger : *hauts de la Kabylie* acquis par l'impératrice Eugénie (Salon de 1861), la *Chasse au faucon en Algérie* (Musée du Louvre), *Tribu nomade en marche vers les pâturages du Tell* (1866, Atlanta, The High Museum of Art), ou encore *Une Fantasia, Algérie* (1869, Poitiers, Musée des Beaux-Arts), tableaux qui présentent des scènes locales chargées de couleurs et d'entrain construites sur un dessin rigoureux.

Le départ pour la chasse de 1868 montre la fougue de l'artiste à peindre un grand moment d'excitation. Fromentin peint avec vigueur le galop des chevaux, les cavaliers debout sur leur selle, vêtements au vent. La scène se déroule devant la Porte de l'Ouest à Laghouat. Fromentin utilise le cadrage naturel pour enfermer sa scène et lui donner davantage d'intensité. Il ajoute à droite dans l'ouverture du mur un feuillage apportant le contraste chromatique aux tonalités ocre mordoré et bleu qui dominent dans le reste

de l'œuvre. Les personnages sont superbes ; un pinceau très fin dit la légèreté des tissus. L'artiste peint ici une scène de liesse populaire autour d'une activité quotidienne en Algérie : la chasse au faucon. En effet, le premier cavalier tourne la tête légèrement pour surveiller le jeune animal qu'il tient sur le bras. Cette œuvre fut exécutée alors que le peintre atteint son apogée dans les milieux artistiques et mondains. Il est honoré d'ailleurs d'une médaille de première classe à l'Exposition Universelle de 1867, promu Officier de la Légion d'honneur en 1869. Au Salon de 1873, figurait la célèbre *Chasse au faucon* actuellement au Musée du Louvre.

Eugène Fromentin est décédé accidentellement en 1876, laissant derrière lui une œuvre somptueuse et passionnante.

Ouvrage consulté :
James Thompson et Barbara Wright, *Les Orientalistes, Eugène Fromentin*, Paris, ACR Édition, 1987.



44
Hermann David Salomon CORRODI
(Frascati, 1844 – Rome, 1905)
SCÈNE ANIMÉE AU BORD DU NIL
Encre et gouache sur papier
signé « H. Corrodi, Roma » en bas à gauche
36 x 24 cm (14,04 x 9,36 in.)

2 500 – 3 500 €



44

45
Alphonse BIRCK
(né en 1859)
LA DISCUSSION
Aquarelle et gouache sur papier
signé « A. Birck » en bas à gauche
52 x 72 cm (20,28 x 28,08 in.)

3 000 – 5 000 €

46
Paul Elie DUBOIS
(Colombier-Châtelot, 1886 –
Colombier-Châtelot, 1949)
**FEMMES DU CAMPEMENT
DE L'AMÉNOKAL, HOGGAR, 1938**
Aquarelle et gouache sur papier
titré, signé « P. E. Dubois », situé « Hoggar »
et daté « 38 » en bas à gauche
52 x 31 cm (20,28 x 12,09 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

3 000 – 5 000 €



45

47
**Marie Elisabeth Aimée
LUCAS-ROBIQUET**
(Avranches, 1858 – 1959)
JEUNE TUNISIENNE
Huile sur toile
signée « M. Lucas Robiquet »
et située « Sfax » en bas à gauche
33,50 x 24 cm (13,07 x 9,36 in.)

Provenance :
Collection particulière, France

10 000 – 15 000 €

48
Eugène François A. DESHAYES
(1868 – 1939)
LA CARAVANE
Huile sur panneau
signé « Eug. Deshayes » en bas à droite

Provenance :
Collection particulière, France

4 000 – 6 000 €



46



47



48

49
Georges WASHINGTON
(Marseille, 1827 – Paris, 1910)
LA CHASSE A L'ANTILOPE
Huile sur toile
signée « G. Washington » en bas à gauche
étiquette de la galerie Georges Petit
au dos
73 x 92 cm (28,47 x 35,88 in.)
Provenance :
Collection particulière, France

35 000 – 45 000 €

Georges Washington est né à Marseille le 15 septembre 1827. Élève de François Picot, il débuta comme peintre d'histoire et de bataille. Il épousa la fille du peintre Félix Philippoteaux. Dès 1857 et pendant près de cinquante ans, il participa au Salon des artistes français. Georges Washington voyagea en Afrique du Nord et tomba amoureux de l'Algérie, source d'inspiration inépuisable. Sa grande qualité technique, acquise grâce à son apprentissage chez son beau-père, lui permit de retracer les scènes de la vie quotidienne en Afrique du Nord, avec une sensibilité romantique mêlée à son exaltation pour leurs coutumes et leurs croyances. Il peint de nombreuses scènes de chasse, haltes de cavaliers, campements et fantasias, avec une touche rapide et enlevée, et une palette très lumineuse. L'œuvre présentée ici est une très belle composition, typique de l'œuvre du peintre, qui démontre qu'il excellait dans les mises en scène de chevaux arabes et de cavaliers, motifs pour lesquels il éprouvait une véritable passion.



Alexandre IACOVLEFF

(Saint Pétersbourg, 1887 – Paris, 1938)

LES ANTILOPES, BAHR OUENDJA, 1925

Aquarelle et gouache sur papier
signé « A. Iacovleff », situé « Bahr Ouendja »
et daté « 1925 » en bas à droite
37,50 x 55 cm (14,63 x 21,45 in.)

Provenance :

Collection particulière, France

30 000 – 40 000 €

Fils d'officier de marine, Alexandre Iacovleff naît à Saint-Pétersbourg en 1887. Après des études classiques, il entre dans l'atelier de Dimitri Kardovski à l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg et participe au mouvement artistique Mir Issousstva fondé principalement par Serge Diaghilev. Une bourse lui permet de voyager en Italie et en Espagne en 1913 avant de revenir en Russie au début de la première guerre mondiale. En 1917, il repart pour la Mongolie, le Japon et la Chine où il rencontre Joseph Kessel qui deviendra son ami. En 1920, Alexandre Iacovleff arrive à Paris. Sa personnalité dynamique, ses voyages et son talent suscitent l'intérêt de la critique et lui attirent un nombre d'amis et de relations croissant. Son travail est salué en 1922 dans *L'Art et les Artistes* qui publie les œuvres qu'il a exécutées sur l'île de Port-Cros. L'année suivante, le même journal publie un article sur les peintures murales qu'il exécute dans un restaurant montmartrois « la Biche ».

La carrière d'Alexandre Iacovleff prend un essor considérable avec sa nomination de peintre officiel de l'Expédition Citroën Centre-Afrique, aussi appelée Croisière noire qui se déroule entre le 28 octobre 1924 et le 26 juin 1925. André Citroën voulait soumettre à de nouvelles épreuves ses autochenilles tout terrain et ouvrir de nouvelles routes et voies ferroviaires. L'expédition était dirigée par Georges-Marie Haardt et Louis-Audoin-Dubreuil. Après avoir parcouru 28 000 km, les participants atteignent la capitale en automne 1925 où ils sont reçus triomphalement par la population. Diverses expositions sont organisées, notamment au Louvre, avec les autochenilles, les objets rapportés d'Afrique, les tableaux et les dessins d'Alexandre Iacovleff. L'artiste avait multiplié à la sanguine, à la détrempe, à l'huile et à la gouache, portraits, scènes de danses et de musiciens, ainsi que de superbes paysages comme celui qui nous intéresse aujourd'hui.

La gouache aquarellée intitulée *Les Antilopes* fut exécutée en Afrique, à Bahr Ouendja, lors de la Croisière noire. Iacovleff peint au soleil levant un groupe d'antilopes dans un paysage de savane arboré de quelques cocotiers. Les couleurs dominantes ocre et violet donnent un caractère soutenu et une beauté particulière à cette œuvre. En 1928, Iacovleff part pour l’Ethiopie en compagnie d’Henri de Rothschild. À Addis Abeba, Iacovleff peint le portrait du ras Täfäri Makonnen, le futur Haïlé Sélassié. En 1931-1932 il fait partie de la croisière jaune organisée à nouveau par André Citroën. À son retour il part enseigner à Boston. Il décède à Paris en 1937 laissant derrière lui une œuvre originale et éclectique.

Ouvrage consulté :

Lynne Thornton, *Les Africanistes, Peintres voyageurs*, Paris, ACR Édition, 1990.

Caroline Haardt de la Baume a fait paraître en 2000 un ouvrage intitulé *Iacovleff, Peintre voyageur*.



L'HEURE DU THÉ
Bronze de Vienne polychrome peint à froid
en rouge, bleu et jaune.
marque du fondeur Bergman sous le tapis
8,50 x 12 x 6,20 cm (3,32 x 4,68 x 2,42 in.)

1 800 – 2 200 €

Aquarelle, gouache et crayon sur papier
signé « L Simon » en bas à gauche
86,50 x 57 cm (33,74 x 22,23 in.)

5 000 – 7 000 €

Aquarelle, gouache et crayon sur papier
signé « L Simon » en bas à droite
83 x 62 cm (32,37 x 24,18 in.)

4 000 – 6 000 €

62 TABLEAUX ORIENTALISTES — 1^{ER} DÉCEMBRE 2010, 16H30. PARIS

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT

Artcurial- Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. en cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. b) les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait. c) les indications données par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. d) les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs. b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan. c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation. d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan aura acceptés. Si Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit. e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue. f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 – L'exécution de la vente

a) en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes : 1) Lots en provenance de la CEE :

- de 1 à 15 000 euros: 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).
- de 15 001 à 600 000 euros: 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).
- Au-delà de 600 001 euros: 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ☉). Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux). 3) les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces: jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 7 600 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- par chèque ou virement bancaire ;
- par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978. c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan serait avérée insuffisante. d) le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport. En cas de paiement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque par Artcurial Briest-Poulain-F. Tajan. A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coïts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes. f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères. b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères. c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

5 – Prémption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection. Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

- de 1 à 100 000 euros: 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).
- Au-delà de 100 000 euros: 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description. b) les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation. d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. la nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 – Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Retrait des lots :

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Artcurial- Briest-Poulain-F. Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur. Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 euros de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd.

Banque partenaire:



CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by salesroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates. Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever. The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 – The sale

a) in order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan which have been deemed acceptable.

Should Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) in the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached. The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to

designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, the successful bidder will be the bidder who will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word « adjudgé » or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made. In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance of the sale

a) in addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

- 1) Lots from the EEC:
 - From 1 to 15 000 euros:
23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).
 - From 15 001 to 600 000 euros:
20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).
 - Over 600 001 euros:
12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).
- 2) Lots from outside the EEC:
(identified by an .

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means:

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 7 600 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.
- By cheque or bank transfer.
- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes. In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as « procédure de folle enchère ». If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,
- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after « procédure de folle enchère » if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense,

and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be able to use video technology. Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan shall bear no liability/ responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment. Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

Bank:



HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. contact@artcurial.com

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS
Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS
Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

**ADMINISTRATION
ET GESTION**
Direction : Nicolas Orlowski

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Marie Sanna-Legrand, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**

**Marketing, Communication
et Activités Culturelles :**
Emmanuel Bérard, direction
Morgane Delmas

Comptabilité et administration :
Joséphine Dubois, direction
Sandrine Abdelli, Marion Bégat,
Virginie Boisseau, Marion Carteirac,
Isabelle Chênais, Nicole Frerejean,
Mouna Sekour

Logistique et gestion des stocks :
Philippe Da Silva, Vincent Mauriol,
Claud Pereira, Lal Sellhanadi

Transport et douane :
Géraldine Papin, **16 57**

**ORDRES D'ACHAT,
ENCHÈRES
PAR TÉLÉPHONE**
Marianne Balse, **20 51**
bids@artcurial.com

**ABONNEMENTS
CATALOGUES**
Géraldine de Mortemart, **20 43**

**CONSEILLER
SCIENTIFIQUE
ET CULTUREL**
Serge Lemoine

**COMMISSAIRES
PRISEURS HABILITÉS**
Francis Briest, François Tajan,
Hervé Poulain, Isabelle Boudot
de La Motte, Isabelle Bresset,
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux,
Matthieu Fournier

ARTCURIAL TOULOUSE
JACQUES RIVET
Commissaire-priseur :
Jacques Rivet
8, rue Fermat. 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE
Commissaire-priseur :
James Fattori
32, avenue Hocquart de Turtot.
14800 Deauville
t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ARTCURIAL HOLDING SA
Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Président :
Francis Briest

Conseil d'Administration :
Nicole Dassault, Michel Pastor,
Francis Briest, Nicolas Orlowski,
Hervé Poulain, Daniel Janicot

Comité de développement
Président :
Laurent Dassault

Membres :
S.A. la princesse Zahra Aga Khan,
Francis Briest, Guillaume Dard,
Daniel Janicot, Serge Lemoine,
Delphine Pastor, Michel Pastor,
Bruno Pavlovsky, Hervé Poulain,
François Tajan

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE
Directeur associé :
Violaine de La Brosse-Ferrand

Spécialiste : Bruno Jaubert
**Consultant pour les œuvres
de l'École de Paris, 1905-1939 :**
Nadine Nieszawer
Catalogueur :
Priscilla Spitzer, **20 65**
Contacts : Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**
Jessica Cavaleiro : **20 08**

ART CONTEMPORAIN
Directeur associé :
Martin Guesnet

Spécialistes : Hugues Sébilleau
Arnaud Oliveux
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
Catalogueur :
Florence Latieule, **20 38**
Contact : Sophie Cariguel, **20 04**

ORIENTALISME
Spécialiste : Olivier Berman, **20 67**

**ESTAMPES,
LIVRES ILLUSTRÉS
ET MULTIPLES**
Expert : Isabelle Milsztein
Contact : Alexandra Cozon, **20 52**

ART DÉCO
Expert : Félix Marcilhac
Spécialiste : Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN
Directeur associé :
Fabien Naudan

Spécialiste : Harold Wilmotte
Contact : Alma Barthélémy, **20 48**

BANDES DESSINÉES
Expert : Éric Leroy : **20 17**
Contact : Lucas Hureau : **20 11**

HISTORIENNE DE L'ART
Marie-Caroline Sainsaulieu

**MOBILIER, OBJETS D'ART
DU XVIII^E ET XIX^E S.**
Spécialiste : Isabelle Bresset
Céramiques , expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
Cabinet Déchaut-Stetten
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

**TABLEAUX ET DESSINS
ANCIENS ET DU XIX^E S.**
Spécialiste :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Gérard Auguier, Cabinet Turquin
Contact : Elisabeth Bastier, **20 53**

**ÉCOLES ÉTRANGÈRES
DE LA FIN DU XIX^E S.**
Spécialiste : Olivier Berman
Contact : Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

**CURIOSITÉS,
CÉRAMIQUES
ET HAUTE ÉPOQUE**
Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

**SOUVENIRS HISTORIQUES
ET ARMES ANCIENNES**
Expert : Bernard Bruel
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

LIVRES ET MANUSCRITS
Expert : Olivier Devers
Spécialiste :
Benoît Puttemans, **16 49**

ART TRIBAL
Expert : Bernard de Grunne
Contact : Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE
Expert : Thierry Portier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

ARCHÉOLOGIE
Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

BIJOUX
Spécialiste : Julie Valade
Consultant international :
Ardavan Ghavami
Expert : Thierry Stetten
Contact : Alexandra Cozon, **20 52**

MONTRES
Expert : Romain Réa
Contact : Julie Valade, **16 41**

**ARTCURIAL MOTORCARS
AUTOMOBILES
DE COLLECTION**
Spécialistes : Matthieu Lamoure,
Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Contact : Iris Hummel, **20 56**

AUTOMOBILIA
Expert : Estelle Prévot-Perry
Contact : Iris Hummel, **20 56**

VINS ET SPIRITUEUX
Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
vins@artcurial.com

HERMÈS VINTAGE
Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**

VENTES GÉNÉRALISTES
Spécialiste :
Isabelle Boudot de La Motte
Contacts : Juliette Leroy, **20 16**
Élisabeth Telliez, **16 59**

INVENTAIRES
Spécialiste : Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Contact : Éléonore Latté, **16 55**

Tous les emails des collaborateurs
d'Artcurial Briest - Poulain - F.Tajan,
s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom
@artcurial.com, par exemple :
vdelabrosseferrand@artcurial.com

Les numéros de téléphone
des collaborateurs d'Artcurial
Briest - Poulain - F.Tajan,
se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

Le premier magazine d'art au Maroc

Le numéro 7 est disponible
au service presse de Parisphoto



Tous les deux mois
chez votre marchand de journaux
et en librairies spécialisées

Liste des points de vente sur
www.diptykmag.com



BREGUET HORA MUNDI,
réf. : 3700, vers 1998,
en or jaune, mouvement
automatique,
avec indication des
heures du monde.



STERLE,
Bague dôme en or jaune,
rubis et diamants,
ayant appartenu
à Edwige Feuillère.

IMPORTANTES BIJOUX ET HORLOGERIE DE COLLECTION

MARDI 7 ET MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2010
HÔTEL MARCEL DASSAULT • 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES • PARIS VIII^E

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

Renseignements :
Julie Valade,
+33 (0)1 42 99 16 41,
jvalade@artcurial.com

COMMODE
D'ÉPOQUE LOUIS XVI
En placage d'ébène et
panneaux de laque de
Coromandel
attribuée à Martin Carlin
Hauteur :
91 cm. (36 in.),
Largeur :
140,5 cm. (55 ¼ in.),
Profondeur :
64,5 cm. (25 ¼ in.)
Est. : 300 000 - 500 000 €



COLLECTION D'UN AMATEUR

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2010 À 14H30
HÔTEL MARCEL DASSAULT • 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES • PARIS VIIIÈME

Spécialiste :
Isabelle Bresset,
+33 (0)1 42 99 20 13,
ibresset@artcurial.com